



DÉCISION N° 2022/104/DST

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES

OBJET : VENTE D'UN LOT DE MATERIELS ESPACES VERTS

Le Maire,

DÉCISION N°2022 / 104 / DST

Du 06 septembre 2022

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122 -21, L.2122-22 et L.2122-23,
- la délibération n°14/2020 en date du 13 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines de ses attributions et notamment celle de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (10° point),
- la proposition d'acquisition de Monsieur HOUX Ludovic,

CONSIDÉRANT :

- la nécessité de renouveler du matériel obsolète et notamment pour des mises aux normes,
- l'envoi de la liste détaillée du matériel à des professionnels locaux,
- que la proposition d'achat de Monsieur HOUX Ludovic est jugée suffisante, au regard du matériel vendu,

DÉCIDE

- de céder le lot de matériels espaces verts, désignés ci-dessous, pour un montant de 2 000 € TTC (deux mille euros toutes taxes comprises),

Dénomination / marque / modèle	Numéro de série immatriculation	Prix TTC
1 tracteur Kubota L2850 avec lame de déneigement	1440PK76	1 500 €
1 motobineuse Kubota GH130	SER 3Y5526	50 €
1 motobineuse Honda F220	FAAJ - 2002	50 €
1 dosatron Cornu	SER 262142	100 €
1 pulvérisateur Cornu	SER 154 - 26	100 €
1 cuve d'arrosage Cornu 2000L moteur Honda	SER A10 EH092F100038412 F134521	100 €
1 charriote Stihl	Bt380	50 €
1 tondeuse Ransomes rotary	000255	50 €
Montant total TTC		2 000 €

à Monsieur HOUX Ludovic, 500 route de Beaumont, 76680
ROCQUEMONT.

Fait à Bois-Guillaume, le **16 SEP. 2022**

